



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chambres de métiers

Question écrite n° 11826

## Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur les élections professionnelles. Lors des élections des représentants aux chambres des métiers, les conseillers municipaux sont tenus d'assurer une permanence une journée entière pour des scrutins qui attirent un nombre infime d'électeurs. Cette pratique dépassée représente beaucoup de temps perdu pour les élus, membres du bureau de vote, qui délaissent leurs activités professionnelles pour une opération quasi nulle. L'Association des maires de France propose que l'organisation de ces élections soit confiée aux services et organismes dont elles relèvent, en généralisant le vote par correspondance. Cette modalité de vote existe déjà pour la quasi-totalité des élections professionnelles. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les solutions envisagées par son ministère pour répondre à cette modalité d'organisation des élections professionnelles.

## Texte de la réponse

L'organisation du scrutin à l'urne pour le renouvellement des chambres de métiers fait effectivement peser un certain nombre de contraintes matérielles et pécuniaires sur les communes pour un nombre de votants parfois très faible dans les plus petites d'entre elles. Les prochaines élections prévues initialement le 18 novembre 1998 seront reportées au 17 novembre 1999 pour permettre l'élaboration d'une réforme du régime électoral des chambres de métiers qui devrait voir le jour à la fin de l'année 1998. Sans préjuger de son futur contenu, ce projet qui fait actuellement l'objet d'une réflexion au sein de l'assemblée permanente des chambres de métiers et des principales organisations professionnelles du secteur des métiers portera vraisemblablement sur le mode de scrutin.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrice Martin-Lalande](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11826

**Rubrique :** Chambres consulaires

**Ministère interrogé :** PME, commerce et artisanat

**Ministère attributaire :** PME, commerce et artisanat

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mars 1998, page 1593

**Réponse publiée le :** 22 juin 1998, page 3498